

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2019 - Séance n°5

L'an deux mil dix-neuf, dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Martine BIZET, Catherine COLLET, Fabrice GAMELIN et Charles ROUSSIGNOL

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Dorothee AUBERT, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Franck ERNST, Dominique POTHIN et Marie-Odile SIMOTTEL

Date de Convocation: 10/12/2019

Date d'affichage : 12/12/2019

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents :

Absents :

Madame Catherine COLLET est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00

Après lecture du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2019, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Délibération 2019/035

Objet : Remplacement des lanternes route de la Dreule

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-2019-0-76188-M2472** et désigné « **rue de la Dreule** » dont le montant prévisionnel s'élève à **15 504.00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **5 951.75 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 5 951.75 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération 2019/036

Objet : Installation d'un poteau incendie

Monsieur le maire propose de profiter de l'installation de nouvelles canalisations d'eau au hameau de grosmesnil, pour installer un poteau incendie afin d'être en conformité avec les normes de Défense Extérieure Contre l'Incendie dans ce secteur de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat et l'installation de ce poteau à incendie. La somme correspondante pourra être portée au compte investissement du budget primitif 2020 de la commune pour la somme de 2 400,00 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.